

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL .74/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

10 septembre 2024

*L'An deux mil vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30,
le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
hors lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant
en qualité de Maire.*

DATE DE PUBLICATION :

19 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 23

Nombre de votants : 25

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ADAM Stéphane
Mme GACNIK Marie-France à Mme YZQUIERDO Laurence

Etaient absents : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. HURET David ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTES DES MAURES AUX COMPETENCES OPTIONNELLES N°1 « EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC », N°3 « ECONOMIES D'ENERGIE » ET N°8 « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC » AU PROFIT DE TE83 SYMIELEC

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures a délibéré le 03 avril 2024 pour adhérer aux compétences optionnelles n°1

« Equipement d'éclairage public », n°3 « Economies d'énergie » et n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83 SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 – SYMIELEC a délibéré le 25 juin 2024 et acté cette adhésion.

Par courrier daté du 26 juin 2024, le Territoire d'énergie VAR – SYMIELEC demande de bien vouloir soumettre à l'approbation d'un prochain Conseil municipal ces transferts de compétences.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

CONSIDERANT que les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétences par délibération du Conseil municipal,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures aux compétences optionnelles n°1 « Equipement d'éclairage public », n°3 « Economies d'énergie » et n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83 SYMIELEC.

Article 2 :

D'APPROUVER la délibération prise par le Comité Syndical de TE83 en date du 25 juin 2024 pour acter cette adhésion.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces pour mettre en œuvre cette décision.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240916-DEL74_2024_09-DE

POUR : 25 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

HURET David

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire

